



CONVENTION DE STAGE

Entre les soussignés:

1° -----
Représenté(e) par ----- ayant pour fonction -----

Tél. ----- Fax -----

2° Athénée Royal Andrée Thomas
Représentée par Madame D. Heyndrickx
Préfète des études
avenue Reine Marie-Henriette 47
1190 BRUXELLES
Tél. 02 344 69 77 Fax 02 344 05 29

3° -----
Etudiant(e) à l'ARAT – 5^{ème} année technique de qualification option "technicien(ne) en comptabilité"
Adresse: -----
Tél. : ----- Adresse email: -----

Il a été convenu ce qui suit:

I. Acceptation

L'entreprise susmentionnée accepte de prendre en stage l'élève désigné(e) ci-dessus, inscrit(e) à l'établissement scolaire susmentionné.

II. Conditions

L'entreprise accepte d'encadrer l'élève et de lui offrir des situations de travail réelles dans une perspective de formation. L'entreprise s'engage à traiter l'élève en bon père de famille.
Pendant toute la période du stage, l'entreprise s'engage vis-à-vis de l'élève à ne pas interrompre, par des propositions d'engagement, la poursuite de la formation scolaire.
L'entreprise est tenue d'avertir la direction de l'école de tout problème de nature médicale constaté durant la présence en entreprise.

III. Date et durée

La présente convention prend cours: du lundi (date) ----- au matin à partir de -----Hr.
et se terminera: le vendredi (date)----- au soir.



IV. Tuteur

L'entreprise désigne Mr/Mme qui occupe dans
l'entreprise la fonction de en qualité de tuteur qui
informera l'école de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage.

V. Maître de stage

Le professeur responsable des stages est
Pour tout problème éventuel, vous pouvez également le contacter au

Durant la période de stage, un professeur pourra se rendre sur place pour observer le travail de l'élève
et /ou avoir un entretien avec le tuteur ou le responsable de l'entreprise.

VI. Assurance

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, l'élève continue à relever de la responsabilité de
l'école où il est inscrit. Il n'existe entre lui et l'entreprise aucun engagement de louage de services.

Cette situation entraîne les conséquences suivantes:

- l'élève reste entièrement sous statut scolaire et, de ce fait, n'est pas rémunéré;
- l'élève est pendant la durée de stage et dans les conditions de la présente convention assuré selon les
termes du contrat souscrit auprès d'Ethias par la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'entreprise veillera à souscrire un contrat d'assurances couvrant sa responsabilité civile.

VII. Stagiaire

Le stagiaire accepte de se conformer au règlement de travail en vigueur dans l'entreprise et aux
dispositions qui sont dictées par les impératifs de sécurité.

VIII. Fin de la convention

L'école ou l'entreprise pourra mettre fin à la présente convention après avoir été préalablement prévenue
ou entendue.

Fait en trois exemplaires, le

Lu et approuvé,

Cachet de l'école

D. Heyndrickx
Préfète des études

Lu et approuvé,

Cachet de l'entreprise

Signature du Responsable de l'entreprise

Lu et approuvé,

Lu et approuvé,

Signature de l'élève

Professeur responsable des stages